

“Une 1^{ère} étape dans la réorganisation territoriale”



© Sophie Pawlak

Quel est l'enjeu de la fusion entre la MOPA Aquitaine et la FROTSI Poitou-Charentes ?

Jean-Luc Boulin, directeur de la Mission des Offices de Tourisme et Pays Touristiques d'Aquitaine : il s'agit d'une première étape dans la réorganisation des relais territoriaux du tourisme de la nouvelle région Aquitaine Limousin Poitou-Cha-

rentes. Un processus imposé dans le cadre de la loi NOTRe. Nous sommes aujourd'hui les précurseurs de cette réorganisation dont la forme définitive sera mise en place en 2017 lors de l'application du schéma de développement touristique de la nouvelle région.

Quelles sont les conséquences de cette fusion ?

La fusion de la MOPA et de la FROTSI qui sont deux structures régionales d'aides à la professionnalisation des offices de tourisme, nous a tout d'abord permis de mutualiser nos moyens et compétences. On dispose ainsi d'une équipe de 8 personnes réparties sur trois sites implantés en Aquitaine, en Poitou et en Charentes. Grâce à cette réorganisation, on souhaite surtout accompagner sur le terrain les 240 acteurs touristiques locaux. Et appliquer ainsi les grandes lignes de notre projet régional

que nous avons créé en 2015 en vue de la fusion des 3 ex-régions. Il s'agit d'un travail collectif mené par la MOPA, FROTSI Poitou-Charentes, CRT et FROTSI Limousin dans le but de proposer un programme unique d'animation et de professionnalisation des acteurs locaux du tourisme. Cela passe également par la mise en place d'outils et de services dédiés aux structures (OT, CDT...) pour améliorer leur efficacité. On travaille, par exemple, sur la création d'une centrale de référencement et d'une régie pub en commun. Et on projette de créer un groupement d'employeurs.

Quels sont les grands axes de ce programme régional ?

Il y en a quatre. Il s'agit, tout d'abord, d'améliorer la formation des acteurs locaux du tourisme via la mise en place de web-séminaires, de VAE... On a, par exemple, formé 30

membres d'OT et CDT à devenir des “formateurs experts” dans leur domaine (informatique, régie pub, développement durable...) afin de créer le réseau “EXPAIR” (experts de pair à pair). Chacun sera appelé à intervenir auprès des OT demandeurs.

Second volet du programme : l'aide à la structuration touristique. La loi NOTRe va imposer aux OT de se regrouper, ce qui nécessitera de les accompagner et les aider à se restructurer autour d'un projet commun. Par ailleurs, nous allons soutenir les OT qui souhaitent améliorer leur démarché qualité (Tourisme & Handicap, développement durable...). Enfin, dernier axe, il s'agit d'aider les structures à appliquer des stratégies numériques innovantes notamment au niveau de la gestion-client.

“Des visites touristiques sur les toits de Paris”

Pourquoi vouloir inscrire les Toits de Paris au Patrimoine mondial de l'Unesco ?

Gilles Mermet, président du comité de soutien de la candidature : afin de les rendre accessibles au plus grand nombre. L'idée est de permettre aux gens d'avoir un point de vue unique sur Paris et ses toits. La multiplication des accès aux Toits offrirait de nouveaux points de vue, qu'ils soient éphémères ou permanents, en permettant à des investisseurs d'y créer des activités. Toutes ces initiatives offriraient de nouvelles possibilités de visites touristiques. Ce classement permettrait aussi aux couvreurs de voir leur travail patrimonial reconnu, car ce projet est porté par le GCCP (Syndicat des entreprises de Génie Climatique et de Couverture Plomberie de Paris) depuis 2015 et soutenu par le Ministère de la Culture.

En fait, nous menons de front deux opérations. Outre l'inscription des Toits de Paris, notre priorité est aussi d'inscrire “*l'Art des Couvreurs parisiens*” sur la liste représentative du Patrimoine Culturel Immatériel de l'Unesco. Il s'agit de préserver à la fois le savoir-faire et la transmission, mais aussi le patrimoine bâti.

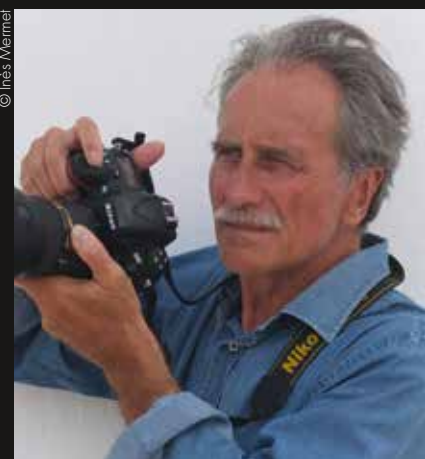
Quelles sont les zones concernées ?

Notre projet se concentre sur les zones de Paris les plus représentatives et offrant la meilleure cohésion. Nous allons donc articuler notre candidature autour des toits haussmanniens. Il s'agit de partir du Paris monumental et historique et de s'étendre au Paris de l'habitat, moderne et durable avec ses terrasses végétalisées. Notre projet est une extension de “*Paris, rives de la Seine*”, déjà classé

au Patrimoine mondial de l'Unesco en 1991. Pour l'inscription des Toits de Paris, nous travaillons à fournir le document le plus complet possible pour le dépôt du dossier. Nous auditionnons des experts : urbanistes, historiens, architectes en chef des monuments de Paris,... pour argumenter du bien fondé de la candidature et circonscrire la zone concernée.

Quels sont les critères de sélection ?

Les sites candidats doivent avoir une valeur universelle exceptionnelle et satisfaire à l'un des dix critères de sélection. Le comité de soutien s'attache à répondre au critère n°4, visant à “*offrir un exemple éminent d'un type de construction ou d'ensemble architectural ou technologique ou de paysage illustrant une ou des périodes*



© Inès Wermel

significatives de l'histoire humaine”. Les immeubles haussmanniens reflètent un épisode significatif de l'histoire de Paris. Haussmann et Napoléon III ont modernisé la ville en redessinant son architecture, avec des immeubles aux toitures caractéristiques, faites de zinc, d'ardoise et de cuivre.